



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 18 Juin 2015
Séance du 25 Juin 2015

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : Pierre GIRARDIN
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe
Absents : SPEICH Nicolas donne pouvoir à Toni MATHIS

1/ 4.2 Personnel contractuels Création d'un poste emploi d'avenir CUI CAE – agent technique

DCM 27-2015

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **CREE** un poste emploi d'avenir, pour exercer les fonctions d'agent technique. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à hauteur de 30 h par semaine (20 h du 1^{er} juillet au 31 août 2015 puis 35h du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015).

L'Etat prendra en charge 90% du salaire brut et exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales.

- **FIXE** la rémunération au SMIC.
- **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre ce recrutement.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce recrutement et à percevoir l'aide.

Adopté à l'unanimité

2/ 8.3 Voirie Parking rue Mercière

DCM 28-2015

Le Maire rappelle que par mesure de sécurité et afin d'éviter tous risques d'accident dans le déplacement des enfants, le stationnement sur la place devant l'école élémentaire sera interdit à compter du 1^{er} septembre 2015.

Pour ces raisons, il convient d'effectuer des travaux d'aménagement et d'agrandissement du parking existant dans la rue Mercière.

Considérant que ces travaux sont nécessaires et urgents,

Vu les offres présentées par les entreprises RAUSCHER et WICKER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension de parking rue Mercière.
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise RAUSCHER pour un montant d'environ **3 800€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

3/ 8.1 Enseignement Demande d'adhésion de la Commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf – Minversheim

DCM 29-2015

Le Maire présente la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30 mars 2015 « Demande d'adhésion au RPI Alteckendorf - Minversheim : autorisation donnée au Maire pour entamer toutes les démarches nécessaires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Ettendorf en date du 30 mars 2015 demandant l'adhésion au RPI Alteckendorf-Minversheim.
- **EMET** un avis **FAVORABLE** à la demande d'adhésion de la commune d'Ettendorf au RPI Alteckendorf - Minversheim.

Adopté à l'unanimité

4/ 1.1 Marchés publics Logement gare

DCM 30-2015

Le Maire rappelle qu'il convient d'effectuer des travaux de remise en état et d'isolation dans le logement situé 9 rue de la gare.

Suite à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Jean-Marc SCHMITT, économiste du bâtiment, il convient d'effectuer les travaux suivants :

- Lot Gros œuvre, offres : JUNGER - STARCK-WEISS
- Lot Isolation combles, offres : MAURICE – STARCK – WEISS - ISOPROM - CHOLVIN
- Lot Plâtrerie isolation, offres : STEFFEN – ARON - SCHMIDT
- Lot Menuiserie intérieure, offres : MAURICE - CHOLVIN
- Lot Carrelage, offres : SCHOLLER - KOENIG
- Lot Revêtement de sol, offres : INTER – POSE - TUGEND
- Lot Peinture, offre : TUGEND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de remise en état et d'isolation en vue de créer un logement locatif social.
- **DECIDE** de confier les travaux aux entreprises suivantes :
 - Lot Gros œuvre à l'entreprise STARCK pour un montant d'environ **3 296€ HT**
 - Lot Isolation combles à l'entreprise ISOPROM pour un montant d'environ **3 950€ HT**
 - Lot Plâtrerie isolation à l'entreprise SCHMIDT pour un montant d'environ **4 290€ HT**
 - Lot Menuiserie intérieure à l'entreprise MAURICE pour un montant d'environ **4 500€ HT**
 - Lot Carrelage à l'entreprise SCHOLLER pour un montant d'environ **700€ HT**
 - Lot Revêtement de sol à l'entreprise INTER POSE pour un montant d'environ **2 900€ HT**
 - Lot Peinture à l'entreprise TUGEND pour un montant d'environ **3 400€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide PALULOS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

5/ 1.1 Marchés Publics Aire de jeux acquisition jeux complémentaires

DCM 31-2015

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission Aire de jeux visant à acquérir des jeux complémentaires.

Un petit toboggan adapté à la tranche d'âge 0,5 – 5 ans et un jeu à bascule à deux sièges adapté à la tranche d'âge +3 ans ont été proposés.

Vu l'offre présentée par l'entreprise PONTIGGIA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir les deux jeux complémentaires.
- **CONFIE** les travaux à l'entreprise PONTIGGIA pour un montant maximum de **6 900€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

6/ 8.9 Divers Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

DCM 32-2015

Le Maire soumet aux élus le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) portant sur les procédures d'alerte de la population et sur les modalités de mise en œuvre des moyens de secours en cas de catastrophes sur le territoire communal. Il retrace les grandes lignes de ce document, rappelle les compétences des élus et leur mission respective en cas d'alerte.

Le PCS est un document qui reste disponible en mairie

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du contenu du document et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE établi par le Maire.
- **DEMANDE** la communication de ces documents à M. le Préfet - service Sécurité Civile et Direction de l'Aménagement du Territoire.
- **S'ENGAGE** à mettre à jour régulièrement ce document.

Adopté à l'unanimité

7/ 1.1 Marchés publics Travaux hangar communal

DCM 33-2015

Le Maire rappelle la délibération du 21 février 2013 approuvant le projet d'aménagement d'un atelier municipal.

Le Maire indique qu'il conviendrait d'effectuer les travaux suivants permettant d'optimiser l'utilisation de ce local :

- Lot Gros Oeuvre, offres : JUNGER – STARCK - SCHMITT
- Lot Plâtrerie et isolation, offres : STEFFEN – ARON - SCHMIDT
- Lot Menuiserie, offre : MAURICE
- Lot Sanitaire chauffage, offre : SAVELEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux.
- **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise :
 - Lot Gros Oeuvre à l'entreprise SCHMITT pour un montant de **1 850€ HT**
 - Lot Plâtrerie et isolation à l'entreprise SCHMIDT pour un montant d'environ **4 900€ HT**
 - Lot Menuiserie à l'entreprise MAURICE pour un montant de **1 664€ HT**
 - Lot Sanitaire chauffage à l'entreprise SAVELEC pour un montant d'environ **4 800€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

8/ 7.5 Subventions Demande de subventions

DCM 34-2015

Le Maire présente les demandes de subventions formulées par :

- La société de Musique ALSATIA concernant sa participation au festival de la musique du 17 au 19 juillet 2015 à Sobeslav (République Tchèque).
- L'association du don de sang de Minversheim – Alteckendorf - Ettendorf et Environs concernant sa création.

Le Maire expose qu'il convient de soutenir la société de Musique ALSATIA dans cette aventure sachant que seuls trois groupes musicaux Alsaciens ont été retenus pour cette manifestation.

Concernant l'association du don de sang, il convient de l'aider dans son démarrage et l'encourager dans sa mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 400€ à la société de Musique ALSATIA.
- **DECIDE** d'accorder une subvention de 400€ à l'association du don de sang de Minversheim – Alteckendorf - Ettendorf et Environs pour l'aider dans son démarrage.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

9/ 1.1 Marchés publics Acquisition logiciel Etat Civil - Gestion Population

DCM 35-2015

Le Maire précise qu'il conviendrait, dans un souci d'efficacité et d'optimisation des tâches administratives, de faire l'acquisition d'un logiciel d'état civil de gestion de la population.

Vu les offres présentées par les entreprises AGEDI - JVS MAIRIE - COSOLUCE – BERGER LEVRAULT – SEDI INFORMATIQUE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir un logiciel d'état civil et de gestion de la population auprès de BERGER LEVRAULT pour un montant d'environ **1 950€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

10/ 8.1 Enseignement Acquisition Tableau Blanc Interactif école élémentaire

DCM 36-2015

Le Maire rappelle la demande formulée par Mme MILLOT en 2014 concernant l'acquisition d'un Tableau Blanc Interactif pour l'école élémentaire d'Alteckendorf qui a fait l'objet d'un report étant donné l'acquisition de matériel informatique intervenue cette même année.

Le Maire expose qu'il conviendrait de donner suite à cette demande qui permet un nouveau mode d'apprentissage interactif et efficace.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **DECIDE** de faire l'acquisition d'un TBI pour l'école élémentaire.
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise CEBEA pour un montant de **2 376€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

11/ 1.1 Marchés publics Travaux école maternelle

DCM 37-2015

Le Maire indique qu'il conviendrait de procéder à l'enlèvement des deux cheminées vétustes se trouvant sur le toit de l'école maternelle, n'ayant plus à ce jour d'utilité et présentant de graves risques de chute dans la cour de l'école.

Vu les offres de prix des entreprises WEISS – JUNGER- SCHMITT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux.
- **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise WEISS pour un montant de **1 230€ HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

12/ 7.5 Subvention Acceptation participation

DCM 38-2015

Le Maire présente le courrier de l'Association Sport et Loisirs d'Alteckendorf concernant la proposition de participation aux frais relatifs à la salle plurifonctionnelle.

Il propose ainsi d'accepter le chèque mentionné ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** le chèque d'un montant de **1 180€** émis par l'ASLA.

Adopté à l'unanimité

13/ 5.7 Intercommunalité Mutualisation du secrétariat de la Mairie

DCM 39-2015

Le Maire rappelle aux élus la vacance du poste de secrétaire de mairie au sein de la collectivité et les impératifs à garantir le service public dans les petites communes. Il souligne les réformes territoriales engagées et mises en œuvre à tous les niveaux de l'administration, plus particulièrement l'importance de la mutualisation de moyens. Il précise par ailleurs que les Communauté de Communes ont un rôle essentiel en ce domaine et que leurs compétences vont être élargies à court ou moyen terme.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn prépare ses missions et affirme son rôle auprès de ses Communes membres en proposant, à ce jour, des services mutualisés tels que la comptabilité et la mise à disposition de personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire :

- **DECIDE** d'adhérer au principe de mutualisation du personnel administratif proposé par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes la mise à disposition d'un agent faisant fonction de secrétaire de mairie pour une durée **12 heures de service hebdomadaire** à compter du 01 juillet 2015.
- **PROPOSE** que le secrétariat de mairie d'ALTECKENDORF soit assuré les lundi de 8h à 12h, les mardi de 8h à 12h et les vendredi de 8h à 12h. Précise que ces dispositions horaires **sont évolutives en fonction de la nécessité de service.**
- **S'ENGAGE** à verser annuellement, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, sur présentation d'un décompte, la quote-part de rémunération correspondante à cette mise à disposition.
- **S'ENGAGE** en cas de dénonciation de cet accord à proposer le recrutement direct du personnel mis à disposition aux conditions en vigueur.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique de mutualisation du secrétariat entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Commune de ALTECKENDORF.

Adopté à l'unanimité
